

RAPPORT
ANNUEL
DÉCEMBRE 2023

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	24
Certification du Commissaire aux comptes	31
Comptes annuels	36
Bilan Actif	37
Bilan Passif	38
Hors-Bilan	39
Compte de Résultat	41
Annexes aux comptes annuels	42
Règles et méthodes comptables	43
Evolution de l'Actif net	46
Compléments d'information	47
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	59
Inventaire	61
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	65
Annexe(s)	66
Caractéristiques de l'OPC	67
Information SFDR	79

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie américaine a continué de ralentir en janvier, une récession semblant de plus en plus probable. Publié en fin de mois, le chiffre de la croissance économique du T4 2022 a fait état d'une progression du PIB toujours positive (2,9% en rythme annualisé). Cependant, les indicateurs plus récents ont montré une dégradation. En particulier, l'ISM Services portant sur le mois de décembre a rejoint l'ISM Manufacturier sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité. La production industrielle et les ventes au détail se sont également repliées au cours du même mois. En revanche, le marché du travail a continué de faire preuve d'une bonne résistance avec la création de 223 000 nouveaux emplois nets en décembre. La décélération des salaires (en hausse de 4,6% sur 12 mois), pour sa part, a atténué les craintes de boucle prix-salaires. Les chiffres économiques de la zone euro ont continué d'être meilleurs que prévu en janvier, faisant apparaître un scénario de récession comme moins certain qu'auparavant. Le net repli du prix de gros du gaz naturel a contribué à apaiser, au moins temporairement, les tensions dans certains secteurs et les craintes de crise énergétique. Alors qu'il était attendu en légère baisse, le PIB de la région a progressé de 0,1% au T4 (chiffre incluant de légères hausses en France et en Espagne et de légères baisses en Allemagne et en Italie). Les indicateurs PMI portant sur janvier ont également surpris à la hausse, les PMI Composite et Services revenant sur des niveaux indiquant une expansion alors que le PMI Manufacturier a continué de signaler une contraction. Enfin, le moral des ménages a poursuivi son amélioration tout en restant à un niveau historiquement très bas. L'activité économique de la Chine a commencé à rebondir depuis la première semaine de janvier, après le pic de contamination Covid. La réouverture de la Chine, les révisions à la hausse des perspectives de croissance en zone euro et la forte baisse du prix du gaz ont été favorables aux actifs émergents. Aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi son repli, l'indice général progressant de 6,5% sur 12 mois en décembre (après 7,1% en novembre), l'indice sous-jacent étant pour sa part en hausse de 5,7% (après 6,0%). En Europe, l'indice général d'inflation a décéléré, en janvier, à 8,5% sur 12 mois (après 9,2% en décembre), l'indice sous-jacent conservant toutefois un rythme de progression inchangé à 5,2% (soit le plus élevé depuis la création de l'euro). La Réserve fédérale a noté le ralentissement de l'inflation tout en soulignant les risques d'un arrêt prématuré de la hausse de ses taux directeurs. Elle a à la suite de cela procédé à une hausse de 0,25% des taux Fed Funds début février. La BCE a continué d'affirmer sa détermination à faire baisser l'inflation, et a augmenté ses taux directeurs de 0,5% début février. Le marché des actions à la hausse : Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois de janvier. L'Europe faisant mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivis de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2,6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation. Dans ce contexte, nous avons pris des bénéfices partiels en réduisant le poids actions de 2,5% sur le mois après avoir été relativement constructifs en début de l'année. Le poids total actions du portefeuille s'établit ainsi à 16% à fin janvier. L'exposition a été principalement réduite sur le marché actions des Etats-Unis (dont le poids est passé à 6%). Les gérants maintiennent une importante diversification avec un poids de 4% sur les actions des pays émergents, 3% sur la zone euro et 2% sur le Japon. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 24%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (16%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont réduit le niveau de sensibilité, à fin janvier, à 3,3. Les gérants ont réalloué partiellement l'exposition à la zone euro « core » en faveur des Etats-Unis. En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 85,7%. Les gérants détiennent toutefois une exposition au JPY 5,1% et à l'USD 3,3%. Dans un contexte économique marqué par un risque élevé d'erreurs politiques et de fortes divergences régionales, nous favorisons une

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

approche prudente sur les actifs risqués, d'autant que les marchés valorisent la perfection, laissant peu de place aux surprises négatives. Les nouvelles plus positives qu'attendu concernant les perspectives économiques européennes nous amènent toutefois à être moins pessimiste sur la région. Le rebond des marchés actions sur le début de l'année 2023 nous a permis de prendre des bénéfices. Cependant, en raison des craintes que le rebond actuel ne soit pas durable et au vu des risques de récession des bénéfices nous préférons rester prudents. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du S2 2022. Nous pensons que les banques centrales, y compris la BCE, vont évoluer sur une corde raide. Nous restons toutefois constructifs sur les obligations, en particulier les obligations d'État et le crédit de bonne qualité et nous voyons des opportunités sur les marchés émergents, car le dollar ne devrait plus être un obstacle.

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. Les chiffres économiques publiés en février ont signalé, dans l'ensemble une activité plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. En particulier, les créations d'emplois de janvier ont été très nombreuses (517 000) et se sont accompagnées d'une nouvelle baisse du taux de chômage à 3,4%. Par ailleurs, l'indice ISM portant sur les services est revenu en territoire positif tandis que les ventes au détail de janvier ont également dépassé les attentes. En revanche, les indicateurs industriels ont été moins bons : l'ISM Manufacturier, en particulier, s'est enfoncé davantage en territoire négatif. Les chiffres économiques de la zone euro sont restés, dans l'ensemble, meilleurs qu'attendu, continuant d'atténuer les craintes de récession (largement grâce à une baisse des tensions sur l'approvisionnement en énergie), quoiqu'avec quelques bémols. Si les indices PMI portant sur les services ont poursuivi leur amélioration, ceci n'a pas été le cas pour leurs homologues portant sur l'industrie qui ont signalé une contraction plus forte qu'en janvier. Autre important indicateur de conjoncture, l'IFO allemand s'est amélioré mais du seul fait de sa composante portant sur les attentes alors que celle concernant les conditions actuelles s'est dégradées. Les chiffres réels de production et de consommation ont également été mitigés. Enfin, une révision des chiffres du PIB allemand a fait apparaître un recul plus important au T4 (-0,4% au lieu de -0,2% initialement annoncé). La dynamique de croissance est restée faible dans la majorité des économies émergentes, dans un contexte de décélération des exportations et d'érosion de la demande interne. La réouverture chinoise et la bonne résistance des économies des Etats-Unis et de l'UE devraient aider à stabiliser la demande externe même si cela n'est pas encore perceptible dans les chiffres du commerce extérieur. A respectivement 6,4% et 8,6% sur 12 mois en janvier après 6,5% et 9,2% en décembre aux Etats-Unis et en Europe, l'inflation, pour sa part, a déclenché par sa faible baisse sur le mois. Après avoir remonté le taux des Fed Funds de 0,25% en début de mois, la Réserve fédérale a signalé qu'il fallait s'attendre à des hausses supplémentaires au cours des prochains mois. La BCE a relevé ses taux de 50pb en début de mois et pré-annoncé une autre hausse de même ampleur en mars avant, éventuellement, des hausses supplémentaires au cours des mois suivants. Les marchés actions avec des performances diverses Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume Uni (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2,7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3,9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. Dans ce contexte, les gérants ont continué de diminuer le risque du portefeuille, en optant pour un niveau d'exposition aux actions en légère baisse sur le mois à 15%. Le portefeuille reste largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 5%), aux pays émergents (avec un poids de 3%), à la zone euro (avec un poids à hauteur de 3%) et au Japon (poids à 2%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille a renforcé sa préférence pour le crédit de qualité, dit Investment Grade (IG), au travers d'une hausse de 2% sur le mois d'exposition aux entreprises américaines. Le portefeuille reste toutefois majoritairement investit sur la zone euro. Au total, la part du crédit IG au sein du portefeuille s'élève à 26%. Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 2%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin février, à 3,4. Ils ont baissé l'exposition à la zone euro core et ont renforcé le positionnement sur

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

les Etats-Unis. A fin février, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (1,6), de la zone Euro core (1,2) et de l'Italie (0,6). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 83,5%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 5,3% et au JPY 4,5%. En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique, mais tenons compte de l'évolution du contexte mondial au vu des publications récentes des bénéfices des entreprises et des chiffres d'inflation mais aussi en matière de politiques monétaires. Nous avons ainsi légèrement revu à la hausse nos prévisions économiques pour la zone euro (ZE), au vu de chiffres montrant une activité meilleure que prévu jusqu'ici. La baisse des prix de l'énergie, l'efficacité du soutien budgétaire au niveau de chaque pays et l'annonce d'une réouverture plus rapide que prévu de l'économie chinoise ont également amélioré le sentiment. Cependant, malgré la résilience de certains pays, les incertitudes restent nombreuses et la dichotomie entre fondamentaux économiques et marchés financiers semble importante. Ceci nous amène à maintenir une approche défensive. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions des marchés développés, notamment celles des États-Unis et du Japon. La prudence est également de mise dans la gestion de la sensibilité aux taux d'intérêts, avec toutefois des opportunités à explorer au vu des divergences de politiques monétaires entre pays.

Mars 2023

Revue de marché Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. L'activité économique est restée forte aux Etats-Unis, quoique sur une trajectoire de ralentissement susceptible de s'aggraver du fait de l'apparition de nouveaux risques. Les chiffres du marché du travail portant sur février ont été un peu moins élevés que ceux de janvier, mais toujours vigoureux avec la création de 311 000 emplois supplémentaires. Les indicateurs ISM, de leur côté, ont fait état d'une expansion soutenue de l'activité dans les services, tout en confirmant un recul dans l'industrie. L'inflation américaine a poursuivi sa décélération en février, à 6,0% sur 12 mois (après 6,4% en janvier), même si l'inflation sous-jacente n'a que très légèrement reflué, à 5,5% (après 5,6%). Cependant, en milieu de mois, la faillite de plusieurs établissements bancaires, en plus de générer d'importantes tensions de marché, a fait craindre une raréfaction rapide du crédit. Cette situation, en augmentant le risque de récession alors que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, a rendu encore plus difficile le dilemme auquel fait face la Réserve fédérale. L'économie de la zone euro a connu un début d'année nettement moins mauvais qu'attendu, sur fond d'atténuation des difficultés d'approvisionnement en énergie et de réouverture de la Chine. Cependant, l'inflation élevée est restée un défi majeur, auquel s'est ajoutée en cours de mois la crainte de nouvelles tensions financières dans la foulée des faillites bancaires survenues aux Etats-Unis et en Suisse. Les chiffres parus en cours de mois ont été mitigés : comme aux Etats-Unis, les grands indicateurs du climat des affaires ont été bons dans les services, mais ont signalé une faiblesse prolongée dans l'industrie. Publié en toute fin de mois, le chiffre de l'inflation de mars a surpris à la baisse (6,9% sur 12 mois, après 8,5% en février) mais l'inflation sous-jacente a encore légèrement accéléré pour atteindre un nouveau plus haut historique (5,7%, après 5,6% en février). Du côté des banques centrales et suites aux évènements bancaires récents, La Fed a relevé la fourchette des taux Fed Funds de 25 pb (portant la borne haute à 5,0%) lors de son comité du 22 mars. Elle adopte ainsi une approche plus progressive et prudente face à une inflation persistante et à des craintes de resserrement important des conditions de crédit. Lors de son comité du 16 mars, la BCE a quant à elle relevé ses taux directeurs de 50 pb, portant le taux de dépôt à 3,0%, tout en s'efforçant de rassurer sur la santé des banques européennes et sur sa propre détermination et capacité à faire face à tout incident. Dans les pays émergents les taux directeurs ont continué d'être ajustés légèrement à la hausse, dans l'ensemble, davantage en raison des tendances d'inflation domestique que du fait de l'attitude restrictive de la Réserve fédérale américaine : les banques centrales de la Colombie, du Mexique, de la Thaïlande et de l'Afrique du sud ont annoncé des hausses, tandis que celles du Brésil et du Pérou ont laissé leurs taux inchangés. Les épisodes bancaires récents ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Du côté des pays émergents, l'indice MSCI des

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3,4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2,3%. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes. Positionnement du fonds Dans ce contexte, les gérants ont maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 14%. L'exposition a été principalement réduite sur le marché actions de la zone euro (avec un poids de 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille a renforcé sa préférence pour le crédit Investment Grade à hauteur de 28%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (16%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 2%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont rehaussé le niveau de sensibilité, à fin mars, à 3,8. Les gérants ont renforcé leur exposition aux Etats-Unis. A fin mars, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (2,0), de la zone Euro core (1,1) et de l'Italie (0,5). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 82,5%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 5,2% et au JPY 4,6%. Perspectives En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique. Les récentes perturbations du secteur bancaire ont entraîné une révision en baisse des perspectives de croissance des principaux pays développés, notamment celles des États-Unis. Malgré la révision à la hausse de nos prévisions de croissance en début d'année - principalement en raison d'effets d'acquis - nous prévoyons une activité très faible en zone euro, en raison notamment du resserrement des conditions financières et de la faiblesse du crédit qui freineront les investissements. L'inflation persistante et supérieure à l'objectif, du moins à court terme, freinera la consommation et obligera la BCE à maintenir une position restrictive. Nous avons en revanche revu à la hausse nos prévisions de croissance pour la Chine en 2023, du fait d'une reprise plus forte que prévu dans l'immobilier et d'une plus forte impulsion du crédit. Par ailleurs, les marchés ont fortement révisé leurs anticipations de taux directeurs, dans une direction plus favorable aux émergents, bien que jusqu'à présent leur politique monétaire ne se soit pas écartée de l'objectif de lutte contre l'inflation. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions, au vu des valorisations que nous jugeons excessives, nous continuons à privilégier la Chine. Nous pensons qu'il est temps de profiter des bonnes performances enregistrées jusqu'à présent sur les segments cycliques et d'explorer maintenant les secteurs défensifs présentant des valorisations attractives et un fort potentiel de bénéfices. Nous continuons à préférer les titres de qualité, qu'il s'agisse des actions ou des obligations d'entreprises. De manière générale, nous pensons que le système bancaire européen est robuste et que le réajustement actuel des prix pourrait offrir des opportunités sur les entreprises dont les fonds propres et les normes de gouvernance sont solides.

Avril 2023

Revue de marché Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux États-Unis). La conjoncture américaine est restée mitigée, pénalisée par la hausse des taux et les récentes tensions bancaires, mais toujours soutenue par un marché du travail très robuste. Publiés fin avril, les chiffres du PIB du T1 ont montré une croissance en ralentissement, mais toujours positive (+1,1%, en rythme annualisé, après 2,6% au T4). Les créations d'emplois ont également ralenti en mars, tout en se maintenant à un niveau élevé (236 000 emplois nets supplémentaires) tandis que le taux de chômage est resté très bas (3,5%). Cependant, les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont envoyé un message plutôt pessimiste : l'ISM manufacturier s'est enfoncé en territoire négatif, tandis que son homologue portant sur les services a nettement reculé tout en continuant à signaler une légère expansion. À contrario, l'économie de la zone euro est restée en nettement meilleure forme qu'anticipé fin 2022, grâce notamment au double soutien de la baisse des prix de l'énergie et de la reprise chinoise. La croissance économique a été légèrement positive au T1, avec une progression du PIB de 0,1% pour l'ensemble de la région. Les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont continué de montrer un écart important entre l'industrie, à la peine, et les services, où l'activité est restée très soutenu. Le marché du travail a confirmé sa bonne forme avec un taux de chômage au plus bas en février (6,6%). Cependant, l'inflation est restée préoccupante : si l'indice général des prix a nettement ralenti à 6,9% sur 12 mois en mars (après 8,5% en février), l'inflation sous-jacente n'a toujours pas commencé sa décrue, touchant en mars un nouveau plus haut depuis la création de la zone euro à 5,7% (après 5,6% en février). Aux États-Unis, l'indice général des prix à la consommation a poursuivi son ralentissement (5,0% sur 12 mois en mars après 6,0% en février), l'indice sous-jacent, lui, n'a ralenti que très modérément (5,5% après 5,6%). Sur les marchés actions,

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperform le marché américain (+1,2%). L'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté pour clôturer le mois à 2,7% alors que le 10 ans US a reculé et atteint désormais 4%. Positionnement du fonds. Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 15%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux actions américaines (dont le poids est à 6%), aux actions des pays émergents (avec un poids de 3%) et aux actions japonaises (avec un poids à hauteur de 2%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 27%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (17%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 2%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin avril, à 3,9. À fin avril, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des États-Unis (1,9), de la zone Euro core (1,3) et de l'Italie (0,5). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 84,7%. Les gérants détiennent toutefois une exposition au JPY 3,7% et à l'USD 3,6%. Perspectives Les marchés d'actions au sens large semblent avoir digéré les turbulences du mois de mars, mais le secteur bancaire régional américain continue d'être sous pression et ne montre pas de signes de reprise pour le moment. Les marchés obligataires commencent à évaluer la probabilité d'une récession aux États-Unis ainsi que la possibilité que la Réserve Fédérale américaine commence à réduire ses taux dans le courant de l'année, étant donné que les tensions inflationnistes semblent s'atténuer. En revanche, sur le front des bénéfices, les attentes du marché restent trop optimistes, ce qui dénote un décalage entre les risques de récession pris en compte par les obligations et les valorisations actuelles des actions. Dans ce contexte de signaux contradictoires, nous pensons que ce n'est pas le moment de changer de cap : nous continuons de privilégier une approche prudente. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine, les épisodes de stress des marchés financiers et la confiance des ménages sont d'autres éléments clés à surveiller. Nous prévoyons des perspectives de croissance mondiale faibles, avec une récession aux États-Unis, des perspectives médiocres en Europe et un rebond en Asie grâce à la réouverture de la Chine, qui ne sera pas en mesure de compenser la décélération aux États-Unis. Cela s'explique par le fait que la reprise en Chine a jusqu'à présent été axée sur l'économie nationale.

Mai 2023

Revue de marché Mai a été un mois mouvementé pour les marchés financiers avec de nouvelles inquiétudes concernant les banques régionales américaines, des hausses de taux de la part de la Fed et de la BCE, des négociations sur le plafond de la dette américaine, des données économiques en baisse et des échos de plus en plus forts sur le potentiel de l'intelligence artificielle. À la fin du mois, la plupart des classes d'actifs avaient enregistré des performances négatives, à quelques exceptions près. Du côté des actions, l'indice MSCI Actions Monde a enregistré un retrait de -1% en Dollar américain, l'indice S&P 500 surperformant et progressant de +0,4%. L'Europe a sous-performé et a chuté de -2,2% tandis que le vainqueur du mois de mai a été l'indice japonais Topix, qui s'est apprécié de +3,6%. L'indice MSCI Actions Émergentes a poursuivi sa tendance mensuelle volatile et a chuté de -1,7%, les investisseurs ayant accru leurs attentes en termes de hausses des taux américains d'ici fin 2023. L'indice Hang Seng de Hong Kong s'est démarqué en chutant de -7,8% sur la période. En ce qui concerne les marchés obligataires, ce fut un mois difficile pour les obligations américaines en particulier, les hausses importantes des rendements américains se traduisant par une performance négative pour les obligations d'État américaines, en baisse de -1,2%. Les obligations de la Zone Euro ont fait un peu mieux, en progressant de +0,4% sur le mois. Les marchés émergents ont également connu des difficultés, se dépréciant de -1,3%. Du côté du crédit, la situation a de nouveau été similaire: les écarts de prime avec les obligations souveraines sont restés pratiquement inchangés, mais les mouvements sous-jacents des rendements ont été les principaux moteurs des rendements en mai. Le marché du crédit européen Investment Grade et à Haut Rendement a été globalement plus résilient que son homologue

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

américain. En ce qui concerne les devises, le dollar américain a connu un bon mois et s'est apprécié en mai, progressant de +3% par rapport à l'euro et, dans l'ensemble, l'indice du dollar américain a gagné +2,6%, tandis que la livre sterling a également poursuivi sa récente appréciation, gagnant +2,1% par rapport à l'euro. L'euro a été le perdant du mois, se déprécient de -0,7% face au yen japonais et de -1,2% face au franc suisse. Enfin, du côté des matières premières, la grande nouvelle a été la forte baisse des prix du pétrole, en baisse de -11,3% en mai, et l'or a également connu des difficultés, en baisse de -1,4%. Cela signifie que l'indice global des matières premières a chuté de -5,6%, principalement en raison de la mauvaise performance des composantes des métaux industriels et de l'agriculture, qui ont respectivement baissé de -6,8% et -2,2%. Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 15%. L'exposition a été principalement renforcée sur le marché des actions américaines (dont le poids est à 7%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 26%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (19%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 2%. Nous avons également légèrement renforcé notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 16%) à l'approche de la fin du cycle de resserrement monétaire de la Fed. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à 4,0. À fin mai, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des États-Unis (2,0), de la zone Euro core (1,4) et de l'Italie (0,5). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 86,3%. Les gérants détiennent toutefois une exposition de 3,9% au JPY et de 2,5% à l'USD. Perspectives La croissance économique devrait rester sur une tendance baissière, en raison des effets décalés du resserrement monétaire et du ralentissement de la consommation aux États-Unis et en Europe. Cela pourrait engendrer des impacts évidents sur les bénéfices des entreprises, mais les valorisations actuelles des actifs à risque, en particulier les actions, ne reflètent pas ces préoccupations. Par conséquent, nous maintenons notre position défensive et explorons les opportunités moins corrélées avec les marchés développés pour une meilleure diversification via les marchés émergents. Nous restons également actifs sur les courbes de taux dans toutes les zones géographiques. Nous restons prudents sur les actions des marchés développés (Europe, Japon) dans un contexte de marges en baisse et de valorisations élevées. Alors que les entreprises américaines pourraient être pénalisées par la faiblesse des dépenses de consommation, l'Europe profite de la baisse des coûts de l'énergie. Mais cela ne suffit pas à nous rendre positifs vis-à-vis de l'Europe. La Chine, en revanche, reste bon marché par rapport aux autres marchés émergents, et nous restons positifs. Nous sommes positifs sur la sensibilité aux taux américains dans un contexte de risques de récession et continuons de croire à une pentification de la courbe des taux américaine. L'asynchronisme des actions des CB, compte tenu des perspectives de croissance et d'inflation, offre des opportunités de gestion active sur les marchés obligataires. Sur les marchés émergents, le pic d'inflation et la possible pause de la Fed améliorent le sentiment. Ainsi, nous sommes désormais légèrement positifs sur un panier d'obligations émergentes (portage attractif, taux élevés). Dans un environnement globalement négatif pour le crédit à Haut Rendement, nous maintenons notre position défensive, en raison d'un décalage entre une économie en décélération et les niveaux de valorisations. Bien que la liquidité ne soit pas actuellement un problème, la baisse des bénéfices pourrait aggraver la situation sur le marché du crédit si les conditions financières restent tendues.

Juin 2023

Revue de marché Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux États-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année. Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie, l'Espagne et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse, suivi du marché britannique. Le marché nippon ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains et du marché chinois. En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

la santé et les services de communications. En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le forum de Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés. Les matières premières (-7,6%) se sont fortement repliées, les investisseurs s'inquiétant de plus en plus des perspectives économiques mondiales dans un contexte de resserrement de la politique monétaire, de conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine et de déceptions économiques en Chine. Les quatre secteurs des matières premières ont chuté. Les métaux précieux (-2,5%) ont reculé pour le troisième mois consécutif, les investisseurs mettant en balance le ralentissement de la croissance mondiale et la hausse des taux d'intérêt ; l'or (-2,1%) et l'argent (-6,5%) ont terminé en baisse. Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente, l'exposition action totale du portefeuille est maintenue à 15%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux actions américaines (dont le poids est à 8%), aux actions des pays émergents (avec un poids de 3%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 27%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (19%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons également légèrement renforcé notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 17%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à 4,0. À fin juin, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des États-Unis (2,18), de la zone Euro core (1,4) et de l'Italie (0,6). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 84,5%. Le fonds détient toutefois une exposition de 4,8% à l'USD et de 3,6% au JPY. Perspectives : Les marchés sont restés dynamiques grâce aux bénéfices du premier trimestre. Les entreprises ont réussi à répercuter la hausse de leurs coûts sur les consommateurs dans un contexte de forte demande, mais cela sera plus difficile au deuxième et troisième trimestre compte tenu de la dégradation des perspectives de la consommation. Nous anticipons une détérioration des chiffres d'affaires et des bénéfices par action aux États-Unis à mesure qu'une légère récession se concrétisera. Les deux prochaines saisons de résultats trimestriels pourraient entraîner une correction du marché, fournissant des points d'entrée sur les actions. En termes de régimes d'inflation, le premier semestre a vu la transition du régime d'hyperinflation de 2022 vers un régime inflationniste plus clément (soit une hausse des prix comprise entre 3 et 6% sur 12 mois). Pour le deuxième semestre 2023, la combinaison du resserrement monétaire, de la baisse des prix des matières premières et de l'affaiblissement de la demande devrait favoriser la poursuite de la décélération des prix, surtout concernant l'inflation globale. Toutefois, le retour à un régime d'inflation normale - une hausse des prix de 2 à 3% sur 12 mois - reste incertain, car l'inflation sous-jacente persiste et devrait se maintenir au-dessus des objectifs des banques centrales. Nous privilégions alors une approche défensive, l'or et la duration figurant parmi les classes d'actifs à privilégier, tandis que la prudence reste de mise sur les actifs risqués des marchés développés. Nous sommes positifs sur les marchés émergents et en particulier la Chine. Leurs croissances résilientes creuse l'écart avec celle des marchés développés. Nous pensons que l'Asie continuera d'attirer les flux d'investissement et qu'elle bénéficiera de la transition de la Chine et de l'Inde vers des modèles de croissance plus durables. Concernant 2024, une reprise progressive de l'économie au premier semestre devient de plus en plus probable. Toutefois, il est trop tôt pour envisager une remontée généralisée de l'appétit pour le risque, la visibilité restant faible sur l'impact cumulé du resserrement des conditions financières suite aux hausses de taux de la Fed. Une modération des pressions inflationnistes devrait rendre les valorisations actuelles plus soutenables. Les risques haussiers pourraient provenir d'un scénario macroéconomique moins défavorable que prévu, remettant en cause la récession des bénéfices. Les marges bénéficieraient alors d'une normalisation des prix à la production et du coût de la main-d'œuvre, ainsi que de l'affaiblissement du dollar. Les risques baissiers sont principalement liés à un possible incident de crédit et à ses répercussions sur les entreprises et l'économie en général.

Juillet 2023

Revue de marché : Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. Le mois de juillet a été marqué principalement par une légère hausse des rendements obligataires sur les maturités longues, à l'inverse des maturités courtes, en raison de chiffres

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

meilleurs qu'attendu sur la croissance américaine. Le taux allemand à 10 ans a enregistré une hausse de 10bp tandis que le 2 ans a baissé de 17bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3,9% enregistrant une hausse de 13pb. Comme prévu, la Fed et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de 25 pb lors de leurs comités de juillet. Toutefois, leur discours a changé lorsque l'inflation a montré des signes de ralentissement. Par conséquent, les banques centrales continueront d'adopter une approche entièrement dépendante des données. Jérôme Powell a d'ailleurs souligné que les rapports sur l'emploi et l'inflation d'ici septembre seront déterminants pour les décisions prises lors des prochaines réunions. La BCE, pour sa part, a revu à la baisse son engagement à procéder à de nouvelles hausses de taux, les données relatives à l'activité ayant ralenti plus que prévu. Elle continuera à se concentrer davantage sur l'évolution de l'inflation des services. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%). Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons légèrement augmenté notre exposition aux actions à hauteur de 17%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 8%), aux pays émergents (avec un poids de 4%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 2%) et au Japon (poids à 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 27%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (19%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons également fortement augmenté notre exposition à la dette souveraine américaine et la dette souveraine européenne (à hauteur de 23% respectivement). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont rehaussé le niveau de sensibilité, à fin juillet, à 4,3. A fin juillet, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (1,8), de la zone Euro core (1,7) et de l'Italie (0,6). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 84,0%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 4,3% et au JPY 3,7%. Perspectives : L'optimisme qui sous-tend le comportement des actifs risqués s'explique en partie par le fait que l'essentiel du cycle de hausse des taux est désormais derrière nous et que la situation économique est meilleure que prévu. C'est principalement le cas aux États-Unis où, même si nous continuons à anticiper une légère récession au T4 2023/T1 2024, nous avons revu à la hausse nos prévisions de croissance 2023, à 1,6%, à la faveur de révisions favorables des chiffres du T1. La zone euro devrait éviter la récession mais les risques de resserrement excessif de la BCE et les écarts de croissance entre pays persistent. Concernant la Chine, nous avons revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 à 5,1% en raison de la faiblesse du T2 et du report des mesures de relance. Ainsi nous sommes défensifs à l'égard des actions des pays industrialisés, y compris les États-Unis, l'Europe et le Japon, mais nous ne négligeons pas les opportunités qui se présentent ailleurs. La récente faiblesse des secteurs de l'immobilier et de l'industrie manufacturière en Chine nous a amenés à adopter une position neutre sur ce pays. Nous pensons que les investisseurs devraient plutôt se diversifier dans l'univers plus large des émergents, où nous sommes désormais positifs. Nous maintenons une position positive sur la duration américaine, mais nous considérons que la persistance de l'inflation (de base) constitue un risque. Nous sommes également légèrement constructifs sur la duration de l'UE après le récent mouvement à la hausse des rendements et les indications d'une certaine faiblesse économique en Europe. Nous sommes prudents sur les obligations à hauts rendements américaines. Les valorisations actuelles semblent trop optimistes et ne correspondent pas à nos prévisions de ralentissement de l'économie et de resserrement des conditions financières. La liquidité pourrait représenter un problème dans ce segment à l'avenir.

Août 2023

Revue de marché Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. Au niveau du marché américain, l'économie a continué de résister mieux que prévu à la hausse des

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

taux directeurs, conduisant de nombreux observateurs à reporter dans le temps ou atténuer leurs anticipations de récession. Vis-à-vis du marché de la zone euro, les signes de ralentissement ont continué de s'accumuler sous l'effet de la hausse des taux mais aussi de difficultés spécifiques à l'industrie, alors que l'inflation est toujours très élevée. Au niveau de la Chine, les chiffres de croissance du T2 sont plus faibles que prévu et l'annonce par les autorités chinoises de mesures plutôt limitées se sont traduites par une révision à la baisse de la croissance chinoise. Dans un tel contexte, les actifs émergents ont sous-performé par rapport aux mois précédents mais ont tout de même relativement bien résisté. Le marché des taux a été marqué en août par des taux allemands quasiment inchangés et une hausse significative des taux longs américains. Le taux à 10 ans US clôture le mois à 4,1% après avoir dépassé 4,3% mi-août. Cette hausse s'explique par une activité économique plus forte que prévu. De plus, le ton de la Fed reste peu accommodant. La Fed pourrait resserrer encore sa politique monétaire s'il s'avérait que la croissance reste durablement supérieure à sa moyenne de long terme ou que les tensions sur le marché du travail ne s'atténuent plus. De son côté, la BCE fait face à un dilemme inflation élevée versus croissance. Les perspectives se détériorent rapidement dans la zone euro. La question pour les membres de la BCE est de savoir si l'économie est déjà suffisamment faible pour freiner à elle seule la croissance des prix ou si un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire. Au niveau des marchés actions, on a pu constater une correction de marché suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI ACWI perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuter le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et le Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs de croissance (-3%) lâchent plus de terrain que les valeurs « value » (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du brut et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. Positionnement du fonds Dans ce contexte, nous avons baissé notre exposition aux actions à hauteur de 15%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 8%), aux pays émergents (avec un poids de 3%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 1%) et au Japon (poids à 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 26%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (20%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons également fortement baissé notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 21%) et la dette souveraine européenne (à hauteur de 20%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont rehaussé le niveau de sensibilité, à fin août, à 4,3. A fin août, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (1,7), de la zone Euro core (1,8) et de l'Italie (0,6). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 86,0%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 4,9% et au JPY 3,0%. Perspectives L'optimisme qui sous-tend le comportement des actifs risqués s'explique en partie par le fait que l'essentiel du cycle de hausse des taux est désormais derrière nous et que la situation économique est meilleure que prévu. C'est principalement le cas aux États-Unis où, même si nous continuons à anticiper une légère récession au T4 2023/T1 2024, nous avons revu à la hausse nos prévisions de croissance 2023, à 1,6%, à la faveur de révisions favorables des chiffres du T1. La zone euro devrait éviter la récession mais les risques de resserrement excessif de la BCE et les écarts de croissance entre pays persistent. Concernant la Chine, nous avons revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 à 5,1% en raison de la faiblesse du T2 et du report des mesures de relance. Ainsi nous sommes défensifs à l'égard des actions des pays industrialisés, y compris les États-Unis, l'Europe et le Japon, mais nous ne négligeons pas les opportunités qui se présentent ailleurs. La récente faiblesse des secteurs de l'immobilier et de l'industrie manufacturière en Chine nous a amenés à adopter une position neutre sur ce pays. Nous pensons que les investisseurs devraient plutôt se diversifier dans l'univers plus large des émergents, où nous sommes désormais positifs. Nous maintenons une position positive sur la duration américaine, mais nous considérons que la persistance de l'inflation (de base) constitue un risque. Nous sommes également légèrement constructifs sur la duration de l'UE après le récent mouvement à la hausse des rendements et les indications d'une certaine faiblesse économique en Europe. Nous sommes prudents sur les obligations à hauts rendements américaines. Les valorisations actuelles semblent trop optimistes et ne correspondent pas à nos prévisions de ralentissement de l'économie et de resserrement des conditions financières. La liquidité pourrait représenter un problème dans ce segment à l'avenir.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Septembre 2023

Revue de marché : Le mois de septembre a été marqué par une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. La situation reste difficile en Zone Euro et en Chine. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation reste élevée et poursuit son reflux. La FED laisse ses taux inchangés alors que la BCE relève les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. L'économie américaine a défié les prévisions de récession malgré une inflation en hausse. Les indicateurs du marché du travail ont réservé des surprises positives avec la création de 187 000 emplois, bien que le taux de chômage ait légèrement augmenté, atteignant 3,8% après 3,5% en juillet. Les données sur la consommation, la production industrielle et les investissements des entreprises ont également montré des signes de résilience. En ce qui concerne l'inflation, l'indice global a connu une accélération en août, atteignant 3,7% sur un an après 3,2% en juillet, principalement en raison de la remontée des prix du carburant. Cependant, l'indice d'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a poursuivi son ralentissement, s'établissant à 4,3% après 4,7% en juillet. Enfin, l'indice Core PCE, a ralenti à 3,9% sur un an en août, marquant son premier mois sous la barre des 4% depuis septembre 2021. En Europe, les indicateurs montrent une contraction de l'activité dans l'industrie et les services, bien que le rythme de détérioration dans ces derniers ait été moindre qu'en août. Malgré cela, le marché du travail est resté relativement stable, avec un taux de chômage à 6,4% en août, au plus bas depuis la création de la zone euro. L'inflation, qui a fortement ralenti en septembre, avec une progression de l'indice global à 4,3% sur 12 mois, après 5,2% en août, et celle de l'indice sous-jacent à 4,5%, après 5,3%. Lors de sa réunion de septembre, la Banque Centrale Européenne a relevé ses taux directeurs, portant le taux de rémunération des dépôts à 4,0%. Cependant, elle n'a pas signalé de futures hausses, exprimant sa confiance dans les taux actuels pour maîtriser l'inflation. Sur les marchés financiers, les taux longs ont continué d'augmenter, avec des rendements à 10 ans de près de 4,70% aux États-Unis et près de 2,97% en Allemagne. Les marchés d'actions ont poursuivi leur correction entamée en août, en grande partie due à la hausse des taux longs. Le MSCI ACWI a chuté de -3,6%, avec une baisse de -4,8% aux États-Unis et de -1,4% en Europe. Le marché britannique a fait exception, progressant de 2,8%, en grande partie grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Les marchés émergents ont reculé de 2%, notamment en raison de l'appréciation du dollar et de la sous-performance du marché chinois, en baisse de -3%. Au sein de l'Europe, les valeurs « Value » ont surperformé les valeurs de croissance avec une hausse notable dans les secteurs de l'énergie (+7,5%) et bancaire (+2,9%). En revanche, les secteurs de la technologie de l'information (-6,1%) et des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont été durement touchés par la hausse des taux longs. Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons maintenu notre exposition aux actions à hauteur de 15%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 8%), aux pays émergents (avec un poids de 3%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 2%) et au Japon (poids à 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 26%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (20%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons également augmenté notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 27%) et sensiblement diminué l'exposition à la dette souveraine européenne (à hauteur de 11%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont diminué le niveau de sensibilité, à fin septembre, à 4,2. A fin septembre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (1,9), de la zone Euro core (1,6) et de l'Italie (0,6). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 86,7%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 5,5% et au JPY 2,3%. Perspectives : Les actifs risqués, après avoir cédé une partie de leurs gains, ont clôturé le mois d'août à l'équilibre, tandis que les rendements des obligations américaines à 10 ans ont atteint leur plus haut niveau en 15 ans. L'économie américaine, soutenue par des incitations budgétaires et la vigueur de l'investissement des entreprises, s'est montrée résiliente. Toutefois, la confiance du marché a été ébranlée par le ralentissement de la dynamique en Chine, pays pour lequel nous avons revu à la baisse nos prévisions de croissance, ramenées de 5,1% à 4,9% pour 2023. À noter également que les indicateurs de conjoncture aux États-Unis et en Europe annoncent une décélération imminente. Malgré une révision à la hausse de nos prévisions de croissance 2023 aux États-Unis, de 1,6% à 2,1%, nous pensons toujours qu'une récession (légère) à partir du premier trimestre est possible, en raison de l'effet différé du resserrement des conditions financières et de l'épuisement des surplus d'épargne. Toutefois, l'investissement des entreprises pourrait remettre en question notre scénario de ralentissement de la demande intérieure. Nous percevons un risque haussier sur notre prévision de taux final à 5,5% pour la Fed et il faudra plus de clarté sur les perspectives de l'inflation des services et de l'inflation sous-jacente pour pouvoir confirmer une trajectoire descendante. Les incertitudes sur les bénéfices et le contexte économique incitent toujours à la prudence sur les actions américaines et européennes, mais nous sommes optimistes sur les pays émergents. Dans l'univers

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

obligataire, la hausse des rendements nous permet de rester positifs sur la duration aux États-Unis, avec une certaine protection, mais nous sommes toujours défensifs sur le HY américain dont les valorisations sont tendues. Cependant, nous voyons favorablement les dettes en devises locales de certains pays émergents et sommes légèrement plus positifs sur les obligations brésiliennes après la récente baisse des taux dans ce pays. Les actions américaines et européennes affichent des valorisations élevées malgré le récent repli. Si notre scénario de récession modérée se réalise, les actions pourraient en pâtrir, notamment les grandes capitalisations américaines, les valeurs de croissance et les valeurs technologiques. En revanche, nous apprécions les secteurs et entreprises dont le potentiel haussier est davantage lié à la croissance des bénéfices qu'à l'expansion des multiples. Nous favorisons les segments value et qualité du marché, mais restons sélectifs.

Octobre 2023

Revue de marché : Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Ainsi, les Etats-Unis affichent une progression du PIB de 4,9% au 3eme trimestre alors qu'on fait état d'un léger recul du PIB de la zone euro par rapport au 2eme trimestre. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise au 3eme trimestre. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. En fin de mois, la Réserve fédérale semblait considérer que le niveau de ses taux directeurs était désormais approprié pour permettre une poursuite de la désinflation, et les marchés ne s'attendaient pas à une hausse de taux supplémentaire début novembre. Même du côté européen où la BCE s'est abstenu de tout mouvement sur ses taux directeurs lors de son dernier comité de politique monétaire. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Les rendements à 10 ans ont fortement augmenté au cours du mois, atteignant très brièvement 5% aux Etats-Unis et 3% en Allemagne, avant de refluer en fin de mois, après les réunions de politiques monétaires de la Fed et de la BCE qui ont renforcé le sentiment que le cycle de durcissement monétaire était terminé. La hausse du début du mois avait été motivée par deux facteurs 1) l'anticipation, par les marchés, que les banques centrales maintiendraient des taux élevés sur une période prolongée 2) le fait que les investisseurs commencent à exiger des rendements plus élevés pour absorber les volumes croissants d'émissions nécessaires pour financer les déficits publics. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en octobre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperform l'Europe (-3,5%). Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance (-3,2%) surperform les valeurs dites « Value » (-3,8%). Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons maintenu notre exposition aux actions à hauteur de 15%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 7%), aux pays émergents (avec un poids de 3%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 2%) et au Japon (poids à 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 27%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons sensiblement diminué notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 24%) et augmenté notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 12%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu le niveau de sensibilité, à fin octobre, à 4,2. A fin octobre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (1,9), de la zone Euro core (1,6) et de l'Italie (0,5). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 86,1%. Les gérants ont diminué toutefois l'exposition à l'USD à hauteur de 4,7% et augmenté l'exposition au JPY à hauteur de 3,1%. Perspectives : Les marchés ont été maintenus dans une fourchette étroite par la résilience de l'économie américaine, les politiques monétaires et l'immobilier chinois. Aux États-Unis, la croissance a été soutenue par la vigueur de la consommation et des mesures budgétaires plus fortes qu'attendu, mais ces facteurs semblent s'estomper, incitant à la prudence. Les actions des pays développés, à commencer par les États-Unis, ont pour arrière-plan un marché du travail en perte de vitesse, des prix du pétrole plus élevés pénalisant les consommateurs et une augmentation des impayés. Dans ce contexte, nous restons prudents sur les actifs risqués, mais cherchons à profiter des opportunités tactiques qui émergent, par exemple, sur le crédit de qualité européen, où les fondamentaux des entreprises sont meilleurs. Nous restons néanmoins positifs sur les émergents, compte tenu de l'amélioration

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des perspectives de certains pays d'Asie et d'Amérique latine. En parallèle, l'inflation proche du pic dans la plupart des émergents et l'approche de la fin des hausses de taux nous permettent de rester optimistes sur les obligations de certains pays (Afrique du Sud, Indonésie, Mexique, etc.). Nous maintenons une position prudente sur les obligations à hauts rendement américain, compensée par une opinion constructive sur le crédit de qualité européen, pour assurer une position globalement neutre sur le crédit. Le crédit de qualité reste très soutenu par la demande et il est difficile d'évaluer le timing de l'élargissement des spreads, malgré l'augmentation des défauts et l'évolution des notations. L'incertitude entourant la croissance mondiale et l'inflation fait planer des risques sur les actions et les obligations. Nous pensons que les investisseurs doivent maintenir leur protection sur les obligations du Trésor américain et les actions. Au-delà des actifs financiers, l'or constitue une couverture intéressante en cas de forte récession ou de crise géopolitique. Son potentiel haussier nous semble limité, compte tenu de ses valorisations raisonnables et du positionnement des taux « plus élevé pour plus longtemps » de la Fed.

Novembre 2023

Revue de marché : En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. A l'issue de son comité de politique monétaire du 1er novembre, la Réserve fédérale a laissé ses taux directeurs inchangés. Elle a toutefois laissé la porte ouverte à d'éventuelles hausses supplémentaires en cas de ralentissement insuffisant de l'inflation, et indiqué que toute discussion au sujet d'une baisse des taux était prématurée. La BCE, à en juger par sa communication durant le mois (en l'absence de comité de politique monétaire), a semblé satisfaite, dans l'ensemble, du niveau de ses taux directeurs. Le marché obligataire a réalisé son meilleur mois depuis 2008. Le marché des taux a été marqué ces derniers jours par une forte baisse des taux courts et longs. Les investisseurs ont été surpris par la forte baisse de l'inflation, notamment en zone euro. En novembre, l'inflation dans la zone euro a connu une baisse importante, passant de 2,9% à 2,4%. De plus, certains membres du FOMC ont confirmé que la Fed pourrait commencer à baisser son taux directeur simplement parce que l'inflation recule. En conséquent, les investisseurs ont fortement révisé leurs anticipations de politique monétaire. Le marché considère, désormais, que la Fed et la BCE pourraient commencer leur cycle de baisse de taux dès le mois de mars. En parallèle, les marchés du crédit ont affiché des résultats positifs, encouragés par les perspectives de baisse de taux. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperformant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » (+4,3%) sous-performent les valeurs de croissance (-7%). En tête, le secteur de l'immobilier (+14,2%) et le secteur de l'IT (+13,6%), sensibles taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-2,6%) est le seul à finir le mois en territoire négatif. Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons augmenté notre exposition aux actions à hauteur de 19%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 11%), aux pays émergents (avec un poids de 3%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 2%) et au Japon (poids à 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 28%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons diminué notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 23%) et maintenu notre exposition à la dette souveraine européenne (à hauteur de 12%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont augmenté le niveau de sensibilité, à fin novembre, à 4,3. A fin novembre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (1,9), de la zone Euro core (1,6) et de l'Italie (0,5). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 86,0%. Les gérants ont diminué toutefois l'exposition à l'USD à hauteur de 4,4% et maintenu l'exposition au JPY à hauteur de 3,1%. Perspectives : L'évolution des économies des pays développés et émergents, les progrès en matière d'inflation et les risques liés à la consommation et à la géopolitique déterminent notre position. Nous sommes prudents à l'égard

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des actifs à risque. Malgré cela, nous n'excluons pas la possibilité d'un rallye tactique dans certains cas mais nous pensons qu'ils ne devraient pas conduire les convictions des investisseurs. Ils doivent au contraire rester équilibrés, en favorisant la duration et en explorant les opportunités des actifs des pays émergents afin de bénéficier de perspectives de croissance. Nous sommes prudents à l'égard des actions américaines et européennes, mais nous restons positifs sur les actions des pays émergents. Toutefois, nous pensons que le moment est venu de consolider les opinions sur les marchés émergents, compte tenu des divergences croissantes. Par exemple, nous observons des signes de ralentissement de l'activité économique en Chine, mais nous voyons de fortes perspectives de croissance en Inde, au Brésil et au Mexique. Le Brésil devrait bénéficier d'une dynamique favorable des bénéfices et des exportations de matières premières, tandis que l'Inde est une histoire structurelle de la demande intérieure et des réformes. Bien que nous maintenions une position défensive sur les actions des pays développés, l'optionalité et les couvertures peuvent permettre aux investisseurs de saisir tout potentiel de hausse des actions sans modifier leur position globale. Nous maintenons notre position constructive sur la duration américaine. Mais après les commentaires moins tranchants de la Fed, nous voyons une meilleure valeur dans les parties intermédiaires de la courbe des taux. Au Canada, nous maintenons notre point de vue sur la pentification de la courbe. Nous restons également positifs sur la duration européenne, compte tenu de la faiblesse des perspectives économiques, et sur les taux d'intérêt à long terme compte tenu de la faiblesse des perspectives économiques. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'investissement grade européen reste notre favori. Bien que les fondamentaux se soient quelque peu détériorés, la situation globale reste saine. La baisse de l'offre est également positive. Cependant, nous restons négatifs sur les obligations HY américaines en raison de l'aggravation des perspectives de défaut de paiement et des valorisations onéreuses.

Décembre 2023

Revue de marché : En décembre, l'économie américaine a continué d'afficher une bonne tenue, alors que la conjoncture est restée stagnante en Europe. Le ralentissement s'est poursuivi en Chine tandis que les autres économies émergentes ont connu des situations diverses. L'inflation a continué de ralentir aux Etats-Unis et en zone euro, mais la Réserve fédérale américaine a communiqué de façon plus appuyée que la BCE sur d'éventuelles baisses de taux au cours des prochains mois. Plusieurs banques centrales des économies émergentes ont, pour leur part, baissé leurs taux. Dans la prolongation des mouvements déjà observés en novembre, les rendements obligataires ont baissé et les indices d'actions ont progressé, inscrivant, pour certains, de nouveaux plus hauts historiques. Sur le marché obligataire, la fin de l'année a été marquée par une forte baisse des rendements sur l'ensemble de la courbe. Le 10 ans américain a clôturé l'année à près de 3,8% et le 10 allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de baisse des taux en mars. Cette baisse très rapide des rendements s'explique par : 1/ Une baisse plus forte que prévu de l'inflation dans les économies développées. 2/ Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats « inflation » et « emploi » sont importants. En effet, la Fed étant rassurée par le recul de l'inflation, les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3/ Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro, même si le marché du travail reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2% sans récession. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la forte baisse généralisée des taux longs. Le 10 ans américain a en effet chuté de près de 50 pb en décembre. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +4,1%. Les Etats-Unis progressent de 4,9% et surperform l'Europe (+3,1%). Les marchés de la zone euro (+3,1%) affichent une performance similaire, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+6,1%) et le Portugal (+3,4%). Hors zone euro, le marché suédois (+7,6%) a su tirer son épingle du jeu en décembre. Le marché britannique (+3,5%) a aussi profité de la tendance haussière. En revanche, le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. Le MSCI pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,4%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de l'immobilier (+11,6%) et le secteur industriel (+6,3%). Le secteur de l'énergie (-1,6%) est le seul secteur finissant le mois en territoire négatif. En Europe, les valeurs de croissance (+3,3%) surperform les valeurs dites « value » (+2,8%). Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons maintenu notre exposition aux actions à hauteur de 19%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 11%), aux pays émergents (avec un poids de 3%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 2%) et au Japon (poids à 1%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 28%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (21%).

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 4%. Nous avons diminué notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 22%) et à la dette souveraine européenne (à hauteur de 10%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont diminué le niveau de sensibilité, à fin décembre, à 4,2. A fin décembre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des Etats-Unis (2,0), de la zone Euro core (1,6) et de l'Italie (0,5). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 85,6%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 4,6% et au JPY 3,4%. Perspectives : Bien que nous terminions l'année 2023 sur une note positive, nous pensons toujours qu'une légère récession aux États-Unis est possible au début de 2024 en raison de l'effet décalé du resserrement des conditions financières et de la diminution de l'excès d'épargne. En Europe, comme le montrent les données récentes, les risques sont de plus en plus orientés à la baisse et pourraient être exacerbés par une capacité budgétaire limitée, en particulier en Allemagne. Des progrès ont été accomplis dans la réduction de l'inflation globale aux États-Unis et en Europe, les pressions sur les prix de base diminuant également, mais moins rapidement. La clé des performances futures restera la position des banques centrales, qui pourraient revenir sur le récent mouvement d'optimisme des marchés. De récentes enquêtes auprès des entreprises indiquent une certaine prudence quant à leurs plans d'emploi et d'investissement, et les tensions géopolitiques resteront élevées. Avec la décélération de l'inflation, nous pensons que le mandat des banques centrales est probablement terminé en ce qui concerne les hausses de taux, l'accent étant désormais mis sur le calendrier de la première baisse de taux. Malgré l'optimisme récent, le calendrier et l'ampleur des réductions pourraient ne pas se produire aussi rapidement que les investisseurs l'espèrent, et nous restons donc quelque peu prudent sur les actions tout en continuant à favoriser légèrement la duration.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR -E en devise EUR : 5,20%
- Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I en devise EUR : 5,51%
- Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O en devise EUR : 5,57%
- Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P en devise EUR : 4,30%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	76 692 382,97	84 503 021,19
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	54 133 640,82	61 075 502,57
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C		44 907 572,96
BFT AUREUS ISR ZC	16 290 173,87	22 736 386,70
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C	11 665 738,32	17 002 993,81
AMUNDI ACTIONS USA ISR Z		22 066 546,84
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-08-28	11 058 502,86	10 603 454,27
AMUNDI IND BARC US CORP BBB 1-5 IHE C	10 528 180,96	10 493 451,19
AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH		19 949 760,87
AMUNDI ABS Part IC	19 871 441,57	

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

01/01/2023

L'OPC propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Responsabilité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Fiscalité :

"La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcpc.lcl.fr".

"Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion".

Informations supplémentaires relatives à l'OPC :

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

"CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005".

"Deloitte & Associés Représenté par Stéphane Collas 6, place de la Pyramide 92908 Paris-la-Défense Cedex".

"Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, agravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com."

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

"Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "" do no significant harm "" ou "" DNSH ""), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe "" ne pas nuire de manière significative "" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental."

Date de mise à jour du prospectus :1er janvier 2023.

Date de la mise à jour du règlement :1er janvier 2023.

12/10/2023

Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : www.caceis.com ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.

Dispositif de plafonnement des rachats :

La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus :La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5% de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (www.amundi.com). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés :Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération :Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH "), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mécanisme du Swing Pricing.

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Date de mise à jour du prospectus : 12 octobre 2023.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part. Si le porteur de parts est un OPC nourricier, les rachats pourront être effectués totalement ou partiellement en nature lorsque l'OPC nourricier a formulé une demande expresse pour être remboursés en titres. Ce remboursement s'effectuera au prorata des actifs détenus dans le portefeuille de l'OPC Maître. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part. Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours. Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus. En application de l'article L. 214-24-41 du Code monétaire et financier, le rachat par le fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Lorsque l'actif net du fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué. En application des articles L. 214-24-41 du Code monétaire et financier et 422-21-1 du Règlement général de l'AMF, la société de gestion peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande. Le dispositif pourra être déclenché par la société de gestion dès lors qu'un seuil (rachat net divisé par actif net) prédéfini dans le prospectus est atteint. Dans le cas où les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider de ne pas déclencher le dispositif de plafonnement des rachats, et par conséquent d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats dépend de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP et est déterminée dans le prospectus. Les ordres de rachat non exécutés sur une valeur liquidative seront automatiquement reportés sur la prochaine date de centralisation. Des conditions de souscription minimale pourront être fixées selon les modalités prévues par le prospectus. Le fonds peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-24-41 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du fonds ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications.

Ces situations objectives sont définies dans le prospectus de l'OPC. Si le fonds est un OPC nourricier. Le dépositaire ou la personne désignée à cet effet s'assure que le souscripteur est un investisseur dont la souscription est réservée à vingt investisseurs au plus ou à une catégorie d'investisseurs.

Clauses résultant de la loi Américaine « Dodd Franck » :

La société de gestion peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte des parts/actions de l'OPC par toute personne qualifiée de « Personne non Eligible » au sens ci-après.

Une Personne non Eligible est :

- une « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission (« SEC »); ou- toute autre personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis la société de gestion de l'OPC, faire subir un dommage à l'OPC qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

A cette fin, la société de gestion de l'OPC peut :

(i) refuser d'émettre toute part/action dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que les dites parts/actions soient directement ou indirectement détenues par ou au bénéfice d'une Personne non Eligible ; (ii) à tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des porteurs de parts/actions que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle estimerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des parts/actions est ou non une Personne non Eligible; et (iii) procéder, après un délai raisonnable, au rachat forcé de toutes les parts/actions détenues par un porteur lorsqu'il lui apparaît que ce dernier est (a) une Personne non Eligible et, (b) qu'elle est seule ou conjointement, le bénéficiaire effectif des parts/actions. Pendant ce délai, le bénéficiaire effectif des parts/actions pourra présenter ses observations à l'organe compétent.

Ce pouvoir s'étend également à toute personne (i) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (ii) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de l'OPC, faire subir un dommage à l'OPC qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

Date de la mise à jour du règlement : 12 octobre 2023.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 95,79%.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 179,09%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 122,37%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remplacement du collatéral : 100%.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaux ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaux/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- **armes chimiques et biologiques⁵,**
- **armes à uranium appauvri,**
- **Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.**

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire,**
- **charbon thermique⁷,**
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,**
- **tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).**

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- **Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- **Hydrocarbures non conventionnels**

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- **Tabac**

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Actions et valeurs assimilées	486 196 773,90	575 471 304,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	80 929 838,45	125 326 981,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	80 929 838,45	125 326 981,73
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	398 709 546,63	447 040 263,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	398 709 546,63	447 040 263,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 557 388,82	3 104 059,91
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 557 388,82	3 104 059,91
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	35 597 378,07	5 758 641,74
Opérations de change à terme de devises	28 331 263,46	5 758 641,74
Autres	7 266 114,61	
COMPTE FINANCIERS	4 222 070,00	10 085 914,78
Liquidités	4 222 070,00	10 085 914,78
TOTAL DE L'ACTIF	526 016 221,97	591 315 861,36

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	474 113 972,17	547 117 889,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	34 351 554,45	53 977 573,91
Report à nouveau (a)	146,90	206,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-16 441 035,96	-9 627 230,57
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 776 689,00	-4 238 443,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	490 247 948,56	587 229 996,00
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 408 114,37	3 267 809,99
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 408 114,37	3 267 809,99
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 408 114,37	3 267 809,99
Autres opérations		
DETTES	29 360 159,04	818 055,37
Opérations de change à terme de devises	28 787 473,30	
Autres	572 685,74	818 055,37
COMPTE FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	526 016 221,97	591 315 861,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323		544 600,00
FGBL BUND 10A 0323		664 650,00
US 10YR NOTE 0323		526 103,89
US 10Y ULT 0323		2 881 529,63
CBOT USUL 30A 0323		1 887 737,17
EURO BUND 0324	12 761 460,00	
EURO BTP 0324	595 750,00	
TU CBOT UST 2 0324	1 118 439,67	
JAP GOVT 10 0324	9 420 577,65	
CBOT USUL 30A 0324	12 577 513,24	
EURO SCHATZ 0324	37 716 930,00	
FTSE 100 FUT 0324	984 611,39	
MME MSCI EMER 0324	1 777 965,87	
XEUR FSMI SWI 0324	595 944,93	
SP 500 MINI 0323		20 801 827,13
SP 500 MINI 0324	1 309 011,90	
MME MSCI EMER 0323		674 209,42
NIKKEI 225 0323		5 722 587,19
NIKKEI 225 0324	3 003 912,77	
NQ USA NASDAQ 0323		5 370 409,93
NQ USA NASDAQ 0324	308 215,27	
EURO STOXX 50 0323		7 077 950,00
EURO STOXX 50 0324	8 949 710,00	
SPI 200 FUT 0324	1 405 584,04	
RY EURJPY 0323		9 537 627,57
Options		
CBOT US TRES BD 20 A 05/2024 PUT 119	1 185 389,04	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3500	616 604,10	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4300	2 774 718,47	
DJ EURO STOXX 50 02/2024 PUT 4400	2 465 424,00	
S&P 500 INDEX 02/2024 PUT 4450	829 047,54	
DJ EURO STOXX 50 02/2024 PUT 4150	1 095 460,80	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0324	2 452 950,00	
FV CBOT UST 5 0324	53 760 463,62	
LIFFE LG GILT 0324	3 553 747,62	
XEUR FGBX BUX 0324	992 040,00	
EURO BOBL 0324	54 153 120,00	
US 10YR NOTE 0324	41 389 311,66	
US 10Y ULT 0324	7 905 812,93	
RP EURGBP 0324	6 139 136,52	
RY EURJPY 0324	9 166 634,29	
EC EURUSD 0324	73 438 985,20	
NOK NOKUSD 0324	1 786 448,20	
CME BRL/USD 0224	1 491 513,15	
DJS F&B FUT 0324	1 271 550,00	
DJE 600 OIL G 0324	1 174 140,00	
EC EURUSD 0323		96 859 053,64
CME JPY/USD 0323		21 303 021,78
CME JPY/USD 0324	15 996 831,58	
RP EURGBP 0323		3 009 129,33
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	509 621,11	100 565,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	661 507,40	887 888,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 087 999,91	2 008 630,69
Produits sur titres de créances	17 919,72	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 277 048,14	2 997 085,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	-36 659,01	91 826,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)	-36 659,01	91 826,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 313 707,15	2 905 258,72
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 331 056,96	7 378 942,83
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 017 349,81	-4 473 684,11
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	240 660,81	235 240,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 776 689,00	-4 238 443,44

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013186459 - Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E : Taux de frais maximum de 0,40% TTC
FR0013186442 - Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I : Taux de frais maximum de 0,10% TTC
FR0012384782 - Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O : Taux de frais maximum de 0,90% TTC
FR0010813956 - Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	587 229 996,00	676 717 668,28
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	14 284 136,55	60 360 012,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-132 791 498,65	-77 875 549,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 886 625,70	1 852 182,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 488 151,81	-19 414 485,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	13 268 165,80	29 943 401,58
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-23 820 295,26	-29 098 567,45
Frais de transactions	-204 710,09	-239 308,29
Différences de change	-5 968 838,10	6 132 745,27
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	46 014 696,29	-58 158 388,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>9 143 211,04</i>	<i>-36 871 485,25</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>36 871 485,25</i>	<i>-21 286 903,08</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	873 733,09	1 485 639,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 748 135,35</i>	<i>2 874 402,26</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 874 402,26</i>	<i>-1 388 762,45</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-18 561,15	-1 670,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 017 349,81	-4 473 684,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	490 247 948,56	587 229 996,00

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	17 797 181,07	3,63
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	585 843,60	0,12
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 546 813,78	12,76
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	80 929 838,45	16,51
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	26 116 211,08	5,33
Taux	75 376 059,60	15,37
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	101 492 270,68	20,70
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	2 445 690,00	0,50
Change	108 019 548,94	22,03
Taux	164 207 445,83	33,50
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	274 672 684,77	56,03

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	62 546 813,78	12,76			585 843,60	0,12	17 797 181,07	3,63
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 222 070,00	0,86
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	75 376 059,60	15,38						
Autres opérations	164 207 445,83	33,49						

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			585 843,60	0,12			14 751 686,27	3,01	65 592 308,58	13,38
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 222 070,00	0,86								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture			38 835 369,67	7,92					36 540 689,93	7,45
Autres opérations			2 452 950,00	0,50	107 913 583,62	22,01	53 840 912,21	10,98		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	26 232 269,97	5,35						
Titres de créances								
OPC	20 434 591,33	4,17			4 041 358,12	0,82		
Opérations temporaires sur titres								
Créances	32 109 561,60	6,55	378 497,49	0,08	577 491,21	0,12	132 121,81	0,03
Comptes financiers	1 304 202,77	0,27	1 272 279,41	0,26	1 348 736,92	0,28	241 407,09	0,05
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	664 207,08	0,14					112 863,01	0,02
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	22 496 905,10	4,59	984 611,39	0,20	12 424 490,42	2,53	2 001 528,97	0,41
Autres opérations	195 769 366,34	39,93	9 692 884,14	1,98	9 166 634,29	1,87		

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
Achat à terme de devise	27 535 912,75	
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	795 350,71	
Dépôts de garantie en espèces	6 498 774,16	
Coupons et dividendes en espèces	177 340,45	
Collatéraux	590 000,00	
TOTAL DES CRÉANCES	35 597 378,07	
DETTES		
Vente à terme de devise	777 070,09	
Fonds à verser sur achat à terme de devises	28 010 403,21	
Frais de gestion fixe	515 078,03	
Autres dettes	57 607,71	
TOTAL DES DETTES	29 360 159,04	
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	6 237 219,03	

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E		
Parts souscrites durant l'exercice	9 510	100 911,91
Parts rachetées durant l'exercice	-582 237	-6 162 029,49
Solde net des souscriptions/rachats	-572 727	-6 061 117,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 897,998	
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	-22 729	-2 453 274,38
Parts rachetées durant l'exercice	-22 729	-2 453 274,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 000	
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O		
Parts souscrites durant l'exercice	682 718	70 296,87
Parts rachetées durant l'exercice	-16 054 028	-1 647 429,06
Solde net des souscriptions/rachats	-15 371 310	-1 577 132,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 154,914	
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P		
Parts souscrites durant l'exercice	114 499,565	14 112 927,77
Parts rachetées durant l'exercice	-996 914,721	-122 528 765,72
Solde net des souscriptions/rachats	-882 415,156	-108 415 837,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 635 405,856	

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

		29/12/2023
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	93 631,85	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40	
Rétrocessions des frais de gestion		
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	4 657,35	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10	
Rétrocessions des frais de gestion		
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	2 332,89	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05	
Rétrocessions des frais de gestion		
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	6 230 434,87	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25	
Rétrocessions des frais de gestion		

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			585 843,60
TCN	XS1842964204	AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	585 843,60
OPC			398 709 546,63
	LU2233156749	AMD INDEX MSCI JPN SRI PAB UCITS ETF DRC	7 789 074,47
	IE000R85HL30	AM MSCI USA SRI CL NT ZR PAB ETF EUR HGD	15 770 272,59
	FR0010319996	AMUNDI ABS Part IC	20 537 372,50
	FR0013257466	AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	10 731 621,40
	FR0013394491	AMUNDI ACTIONS USA ISR Z	15 361 828,36
	FR0010830844	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	6 991 319,47
	IE000IP0UC52	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF HEDGED	13 261 424,68
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	3 627 550,85
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	5 819 046,32
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	12 411 223,48
	LU2176989445	AMUNDI FDS EMG MKT HARD CURR BD J2 EUR	3 501 743,03
	LU2052288532	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND Z EUR AD D	3 900 705,58
	LU2040440401	AMUNDI FUNDS GLOBAL MACRO FOREX Z EUR	2 721 033,00
	LU2347636016	AMUNDI FUNDS P US CORP BOND Z EUR HGD	11 787 060,63
	LU2132230389	Amundi Funds Total Hybrid Bond Z EURC	10 587 247,54
	LU1050469011	AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	38 560 684,82
	LU1437019992	AMUNDI INDEX EQUITY EUROPE LOW CARBON IE	11 518 393,61
	LU0390718947	AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC ex JAPAN - IE	4 717 289,58
	LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	2 670 147,77
	LU1806495575	AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C	20 434 591,33
	LU2109787551	AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	15 661 462,08
	FR0013340932	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD	8 957 812,29
	FR0013053444	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR	10 009 531,58
	IE00058MW3M8	Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	13 737 352,33
	FR0011088657	AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI M I-C	4 117 885,51
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR ZC	7 675 817,86
	FR0010796433	BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	16 977 686,40
	FR0010638676	BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	21 664 234,67
	FR0013455359	EUROPEAN CREDIT SRI I2C	39 461 887,95
	LU1706854400	PIONEER SF-DIVS S/T B-IEURND	19 536 472,95
	FR0010322529	PORTFOLIO OBLIG CREDIT	14 168 413,88
	LU1309077250	STRUCTURA PAT ABS RET JPY IJ3 CAP	4 041 358,12
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			399 295 390,23

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	146,90	206,60
Résultat	-1 776 689,00	-4 238 443,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-1 776 542,10	-4 238 236,84

	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	84 513,07	13 810,61
Total	84 513,07	13 810,61

	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	24 155,17	20 820,90
Total	24 155,17	20 820,90

	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O		
Affectation		
Distribution	29 352,38	22 061,01
Report à nouveau de l'exercice	111,31	207,19
Capitalisation		
Total	29 463,69	22 268,20
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	37 154,914	52 526,224
Distribution unitaire	0,79	0,42
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	522,81	193,52

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 914 674,03	-4 295 136,55
Total	-1 914 674,03	-4 295 136,55

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	34 351 554,45	53 977 573,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 441 035,96	-9 627 230,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	17 910 518,49	44 350 343,34
	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	-698 600,35	-422 655,46
Capitalisation		
Total	-698 600,35	-422 655,46
	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	-116 508,70	-93 566,30
Capitalisation		
Total	-116 508,70	-93 566,30
	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	142 545,30	420 637,38
Capitalisation		
Total	142 545,30	420 637,38

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	29/12/2023	30/12/2022
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 583 082,24	44 445 927,72
Capitalisation		
Total	18 583 082,24	44 445 927,72

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	415 436 890,62	511 723 694,32	676 717 668,28	587 229 996,00	490 247 948,56
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E en EUR					
Actif net	12 945 908,00	17 582 863,46	29 141 395,39	25 888 840,37	20 921 501,02
Nombre de titres	1 190,544	1 565,037	2 513,231	2 470,725	1 897,998
Valeur liquidative unitaire	10 873,94	11 234,79	11 595,19	10 478,23	11 022,93
Capitalisation unitaire sur +/--values nettes	342,45	188,25	815,07	-171,06	-368,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-13,83	-23,61	-37,34	5,58	44,52
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I en EUR					
Actif net	8 321 710,79	9 147 524,81	9 115 688,62	5 740 707,69	3 494 860,21
Nombre de titres	75,729	80,329	77,329	53,729	31,000
Valeur liquidative unitaire	109 888,03	113 875,74	117 881,88	106 845,60	112 737,42
Capitalisation unitaire sur +/--values nettes	3 454,41	1 905,96	8 268,93	-1 741,44	-3 758,34
Capitalisation unitaire sur résultat	180,59	90,79	-30,91	387,51	779,19
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O en EUR					
Actif net	7 441 657,00	7 066 798,01	6 239 769,35	5 326 377,54	3 961 151,76
Nombre de titres	71 197,082	65 350,249	55 784,833	52 526,224	37 154,914
Valeur liquidative unitaire	104,52	108,13	111,85	101,40	106,61
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,81	9,66	8,00	3,83
Capitalisation unitaire sur +/--values nettes	3,28				
Distribution unitaire sur résultat	0,22	0,14	0,03	0,42	0,79
Crédit d'impôt unitaire				0,004	(*)

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P en EUR					
Actif net	386 727 614,83	477 926 508,04	632 220 814,92	550 274 070,40	461 870 435,57
Nombre de titres	2 986 909,315	3 601 426,390	4 653 114,902	4 517 821,012	3 635 405,856
Valeur liquidative unitaire	129,47	132,70	135,87	121,80	127,04
+/- values nettes unitaire non distribuées		2,23	11,83	9,83	5,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,09				
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,17	-1,31	-1,51	-0,95	-0,52

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.0% 15-11-29	EUR	4 000 000	3 918 131,35	0,80
TOTAL ALLEMAGNE			3 918 131,35	0,80
BRESIL				
BRAZIL 5 01/27/45	USD	2 000 000	1 515 529,81	0,31
TOTAL BRESIL			1 515 529,81	0,31
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	9 000 000	8 617 567,13	1,76
TOTAL ESPAGNE			8 617 567,13	1,76
ETATS-UNIS				
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.5% 15-02-53	USD	3 000 000	2 574 203,59	0,52
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-08-28	USD	7 000 000	6 134 119,14	1,25
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-02-47	USD	12 000 000	9 021 485,81	1,84
UNIT STAT FIX 15-02-45 IND	USD	7 500 000	6 986 931,62	1,43
TOTAL ETATS-UNIS			24 716 740,16	5,04
FRANCE				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT 0.125% 29-09-31	EUR	6 000 000	4 896 985,25	1,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	5 000 000	6 425 257,63	1,31
TOTAL FRANCE			11 322 242,88	2,31
ITALIE				
BTPS 4 3/4 09/01/44	EUR	8 000 000	8 746 154,73	1,78
ITALIE 1.25% 15/09/32 IND	EUR	1 500 000	1 810 788,23	0,37
ITALY 1.65% 01-03-32	EUR	16 000 000	14 095 352,97	2,88
TOTAL ITALIE			24 652 295,93	5,03
LUXEMBOURG				
AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	EUR	600 000	585 843,60	0,12
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.25% 15-03-30	EUR	4 000 000	4 031 008,08	0,82
TOTAL LUXEMBOURG			4 616 851,68	0,94
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.45% 25-10-33	EUR	2 000 000	1 570 479,51	0,32
TOTAL MEXIQUE			1 570 479,51	0,32
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			80 929 838,45	16,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			80 929 838,45	16,51
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ABS Part IC	EUR	78,82184	20 537 372,50	4,19
AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	EUR	87,398	10 731 621,40	2,19
AMUNDI ACTIONS USA ISR Z	EUR	85,147	15 361 828,36	3,14

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	EUR	63 2478	6 991 319,47	1,42
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	3 511	3 627 550,85	0,74
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	56 425	5 819 046,32	1,19
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	12 007	12 411 223,48	2,53
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD	EUR	8 375,167	8 957 812,29	1,83
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR	EUR	1 134 878	10 009 531,58	2,04
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI M I-C	EUR	39 372	4 117 885,51	0,84
BFT AUREUS ISR ZC	EUR	74 242	7 675 817,86	1,56
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	EUR	62 228	16 977 686,40	3,46
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	EUR	6 244 609	21 664 234,67	4,42
EUROPEAN CREDIT SRI I2C	EUR	418 845	39 461 887,95	8,05
PORTFOLIO OBLIG CREDIT	EUR	117 511,934	14 168 413,88	2,89
TOTAL FRANCE			198 513 232,52	40,49
IRLANDE				
AM MSCI USA SRI CL NT ZR PAB ETF EUR HGD	EUR	159 151	15 770 272,59	3,22
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF HEDGED	EUR	197 372	13 261 424,68	2,71
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	EUR	198 651	13 737 352,33	2,80
TOTAL IRLANDE			42 769 049,60	8,73
LUXEMBOURG				
AMD INDEX MSCI JPN SRI PAB UCITS ETF DRC	EUR	176 403	7 789 074,47	1,59
AMUNDI FDS EMG MKT HARD CURR BD J2 EUR	EUR	3 216,149	3 501 743,03	0,71
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND Z EUR AD D	EUR	5 008,16	3 900 705,58	0,79
AMUNDI FUNDS GLOBAL MACRO FOREX Z EUR	EUR	2 700	2 721 033,00	0,56
AMUNDI FUNDS P US CORP BOND Z EUR HGD	EUR	13 648,118	11 787 060,63	2,41
Amundi Funds Total Hybrid Bond Z EURC	EUR	10 117,299	10 587 247,54	2,16
AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	EUR	41 539,481	38 560 684,82	7,87
AMUNDI INDEX EQUITY EUROPE LOW CARBON IE	EUR	6 889,115	11 518 393,61	2,35
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC ex JAPAN - IE	EUR	2 806,908	4 717 289,58	0,96
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	30 469	2 670 147,77	0,54
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C	USD	396 473	20 434 591,33	4,17
AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	EUR	330 132	15 661 462,08	3,20
PIONEER SF-DIVS S/T B-IEURND	EUR	18 440,551	19 536 472,95	3,98
STRUCTURA PAT ABS RET JPY IJ3 CAP	JPY	56 239,393	4 041 358,12	0,82
TOTAL LUXEMBOURG			157 427 264,51	32,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			398 709 546,63	81,33
TOTAL Organismes de placement collectif			398 709 546,63	81,33
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0324	USD	-104	-1 163 603,86	-0,24
CME BRL/USD 0224	USD	80	9 414,75	
CME JPY/USD 0324	USD	197	18 390,44	0,01
DJE 600 OIL G 0324	EUR	66	5 265,00	

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DJS F&B FUT 0324	EUR	35	4 900,00	
EC EURUSD 0324	USD	586	1 537 801,57	0,31
EURO BOBL 0324	EUR	454	994 810,00	0,21
EURO BTP 0324	EUR	-5	-16 950,00	
EURO BUND 0324	EUR	-93	-313 910,00	-0,07
EURO SCHATZ 0324	EUR	-354	-209 265,00	-0,04
EURO STOXX 50 0324	EUR	-197	55 160,00	0,02
FTSE 100 FUT 0324	GBP	-11	-26 726,67	-0,01
FV CBOT UST 5 0324	USD	546	1 284 866,82	0,26
JAP GOVT 10 0324	JPY	-10	-86 365,46	-0,02
LIFFE LG GILT 0324	GBP	30	241 647,91	0,05
MME MSCI EMER 0324	USD	-38	-79 980,08	-0,02
NIKKEI 225 0324	JPY	-28	-68 771,31	-0,01
NOK NOKUSD 0324	USD	10	51 726,79	0,01
NQ USA NASDAQ 0324	USD	-1	-14 056,04	-0,01
RP EURGBP 0324	GBP	49	30 700,05	0,01
RY EURJPY 0324	JPY	74	-43 359,31	-0,01
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	23	16 330,00	
SP 500 MINI 0324	USD	-6	-48 558,37	-0,01
SPI 200 FUT 0324	AUD	-12	-26 870,10	
TU CBOT UST 2 0324	USD	-6	-10 820,74	
US 10YR NOTE 0324	USD	405	1 341 021,48	0,27
US 10Y ULT 0324	USD	74	378 386,26	0,07
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	7	60 900,00	0,02
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	-5	-2 151,23	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			3 919 932,90	0,80
TOTAL Engagements à terme fermes			3 919 932,90	0,80
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
CBOT US TRES BD 20 A 05/2024 PUT 119	USD	-40	-66 197,44	-0,01
DJ EURO STOXX 50 02/2024 PUT 4150	EUR	-300	-32 700,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 02/2024 PUT 4400	EUR	200	78 200,00	0,02
S&P 500 INDEX 02/2024 PUT 4450	USD	20	24 351,60	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3500	USD	-42	-50 377,95	-0,01
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4300	USD	42	195 998,73	0,04
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			149 274,94	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			149 274,94	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			4 069 207,84	0,83
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	2 000	2 151,23	
APPEL MARGE CACEIS	AUD	43 500	26 870,10	0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	-3 650 414,84	-3 304 589,54	-0,68
APPEL MARGE CACEIS	JPY	30 912 500	198 496,09	0,04

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-597 240	-597 240,00	-0,12
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-212 843,11	-245 621,27	-0,05
TOTAL Appel de marge			-3 919 933,39	-0,80
Créances			35 597 378,07	7,26
Dettes			-29 360 159,04	-5,99
Comptes financiers			4 222 070,00	0,86
Actif net			490 247 948,56	100,00

Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P	EUR	3 635 405,856	127,04
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O	EUR	37 154,914	106,61
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR E	EUR	1 897,998	11 022,93
Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR I	EUR	31,000	112 737,42

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	14 490,42	EUR	0,39	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 343,94	EUR	0,09	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	11 518,02	EUR	0,31	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	29 352,38	EUR	0,79	EUR

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR - P

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010813956 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs: En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 2 ans, à rechercher une performance financière dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible basée notamment sur une sélection d'OPC de taux et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

Politique d'investissement financier

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

Stratégie Macro: A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant

à tout moment le couple rendement/ risque.

Couvertures : Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarios de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.

Satellites: Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.

Sélection : Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 10% sur les marchés émergents) varie entre 0% et 30% de votre portefeuille. Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées libellées en toute devise à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% correspondant à une sensibilité allant de 0 à 6. L'exposition cumulée aux marchés d'actions, aux obligations haut-rendement et émergentes sera limitée à 30%.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine. Votre fonds sera exposé au risque de change.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection :

Sélection de titres vifs « Best in class »

La prise en compte des objectifs d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

Sélection de fonds :

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 Ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

		Période de détention recommandée : 2 Ans	
		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €7 220 €8 160 Rendement annuel moyen -27,8% -9,7%		
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €8 780 €8 650 Rendement annuel moyen -12,2% -7,0%		
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 940 €10 160 Rendement annuel moyen -0,6% 0,8%		
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €10 990 €10 920 Rendement annuel moyen 9,9% 4,5%		

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/«U.S. Person» (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/10/2021 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/05/2015 et 31/05/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2015

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€347	€506
Incidence des coûts annuels**	3,5%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,34% avant déduction des coûts et de 0,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,45% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	142,49 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR - O (D)**

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0012384782 - Devise : EUR*

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs: En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 2 ans, à rechercher une performance financière dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible basée notamment sur une sélection d'OPC de taux et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

Politique d'investissement financier

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

Stratégie Macro: A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant

à tout moment le couple rendement/ risque.

Couvertures : Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarios de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.

Satellites: Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.

Sélection : Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 10% sur les marchés émergents) varie entre 0% et 30% de votre portefeuille. Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées libellées en toute devise à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% correspondant à une sensibilité allant de 0 à 6. L'exposition cumulée aux marchés d'actions, aux obligations haut-rendement et émergentes sera limitée à 30%.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine. Votre fonds sera exposé au risque de change.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection :

Sélection de titres vifs « Best in class »

La prise en compte des objectifs d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

Sélection de fonds :

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 Ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

		Période de détention recommandée : 2 Ans	
		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€7 000	€7 910
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 610	€8 580
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 740	€10 060
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 720	€10 790

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/10/2021 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/05/2015 et 31/05/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2018 et 31/12/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€528	€560
Incidence des coûts annuels**	5,3%	2,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,21% avant déduction des coûts et de 0,30% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	24,13 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,07 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR - E (C)**

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013186459 - Devise : EUR*

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs: En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 2 ans, à rechercher une performance financière dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible basée notamment sur une sélection d'OPC de taux et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

Politique d'investissement financière

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

Stratégie Macro: A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant

à tout moment le couple rendement/ risque.

Couvertures : Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarios de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.

Satellites: Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.

Sélection : Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 10% sur les marchés émergents) varie entre 0% et 30% de votre portefeuille. Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées libellées en toute devise à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% correspondant à une sensibilité allant de 0 à 6. L'exposition cumulée aux marchés d'actions, aux obligations haut-rendement et émergentes sera limitée à 30%.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine. Votre fonds sera exposé au risque de change.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection :

Sélection de titres vifs « Best in class »

La prise en compte des objectifs d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

Sélection de fonds :

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 Ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

Scénarios	Période de détention recommandée : 2 Ans		
	Investissement 10 000 EUR		
	Si vous sortez après		
Minimum	1 an		2 Ans
	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 350	€8 300
	Rendement annuel moyen	-26,5%	-8,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 010	€8 940
	Rendement annuel moyen	-9,9%	-5,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€10 420
	Rendement annuel moyen	1,8%	2,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 970	€11 250
	Rendement annuel moyen	9,7%	6,1%

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/10/2021 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 28/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2018 et 31/12/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€94	€165
Incidence des coûts annuels**	0,9%	0,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,89% avant déduction des coûts et de 2,08% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,30% du montant investi / 30 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,30% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 30 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	60,22 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR - I (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013186442 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers ("AMF") est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs: En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises.

La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 2 ans, à rechercher une performance financière dans le cadre d'un risque contrôlé, à partir d'une gestion flexible basée notamment sur une sélection d'OPC de taux et d'une diversification sur les classes d'actifs actions et devises.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 20% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 5% JPM EMBI Global Diversified + 50% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 5% ICE BofA Global High Yield + 20% MSCI World All Countries. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

Politique d'investissement financière

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

Stratégie Macro: A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant

à tout moment le couple rendement/ risque.

Couvertures : Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarios de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.

Satellites: Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.

Sélection : Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 10% sur les marchés émergents) varie entre 0% et 30% de votre portefeuille. Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées libellées en toute devise à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% correspondant à une sensibilité allant de 0 à 6. L'exposition cumulée aux marchés d'actions, aux obligations haut-rendement et émergentes sera limitée à 30%.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine. Votre fonds sera exposé au risque de change.

Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection :

Sélection de titres vifs « Best in class »

La prise en compte des objectifs d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

Sélection de fonds :

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 Ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

Scénarios	Période de détention recommandée : 2 Ans		
	Investissement 10 000 EUR		
	Si vous sortez après		
Minimum	1 an		2 Ans
	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 370	€8 320
	Rendement annuel moyen	-26,3%	-8,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 060	€9 020
	Rendement annuel moyen	-9,4%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 240	€10 510
	Rendement annuel moyen	2,4%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 040	€11 350
	Rendement annuel moyen	10,4%	6,5%

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/10/2021 et 31/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 28/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2018 et 31/12/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€35	€73
Incidence des coûts annuels**	0,3%	0,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,87% avant déduction des coûts et de 2,52% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	30,40 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695007B3H19MO2FZ223

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● Oui

● X Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **45,54 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **50% ICE BOFA GLOBAL LARGE CAP CORPORATE INDEX + 20% MSCI ACWI + 5% ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 20% ICE BOFA GLOBAL GOVERNMENT EXCLUDING JAPAN INDEX + 5% JP MORGAN EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPOSITE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois

caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.717 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.195 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,764 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.206 (C-).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements

durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces

exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus

pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI RESPONS INVEST - EURO CRE SRI - I2	Finance	Fonds	France	8,07 %
A-I EUR CORP SRI-IED	Finance	Fonds	Luxembourg	7,88 %
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR -IC	Finance	Fonds	France	4,43 %
AMUNDI ABS - IC	Finance	Fonds	France	4,20 %
AMUNDI ID US CORP SRI - UC ETF DRC	Finance	Fonds	Luxembourg	4,19 %
ASF DIVERSIFIED SHORT-TERM BD ESG-I	Finance	Fonds	Luxembourg	3,99 %
BFT CREDIT 12 MOIS ISR-I	Finance	Fonds	France	3,47 %
AMUNDI MSCI USA ES (PAR)	Finance	Fonds	Irlande	3,22 %
AMUNDI MSCI EM ESG LEADERS	Finance	Fonds	Luxembourg	3,20 %
AMUNDI ACTIONS USA ISR - Z (C)	Finance	Fonds	France	3,14 %
PORTFOLIO OBLI CREDI	Finance	Fonds	France	2,90 %

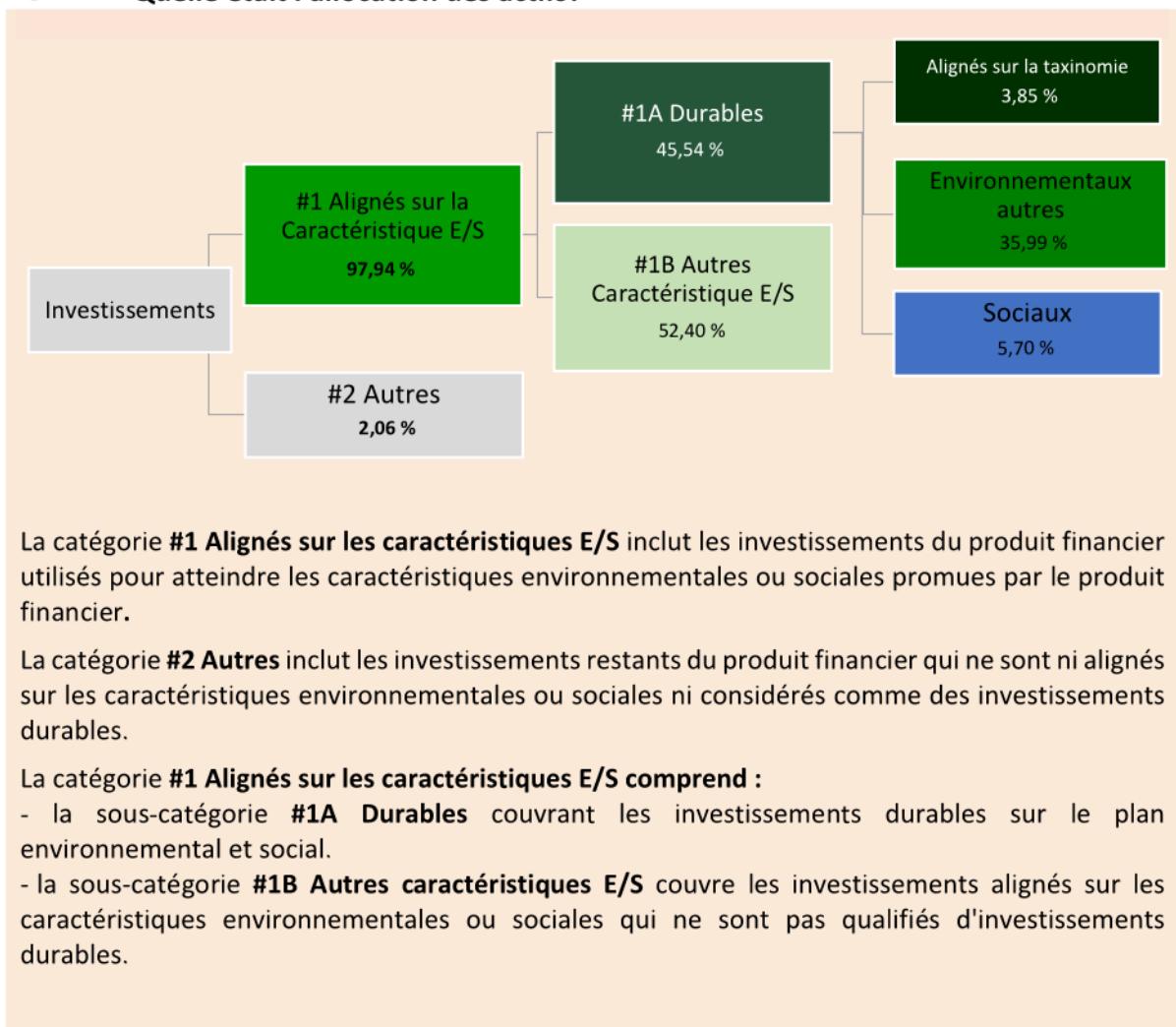
BTPS 1.65% 03/32	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	2,88 %
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS AEH	Finance	Fonds	Luxembourg	2,81 %
AM MSCI USA ESG LEAD UCI ETF EUR HGD (DE)	Finance	Fonds	Irlande	2,71 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	2,54 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	81,52 %
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	13,15 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	1,80 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Supranationaux</i>	0,82 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Souverains</i>	0,63 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,16 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	-0,09 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	2,00 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,85 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

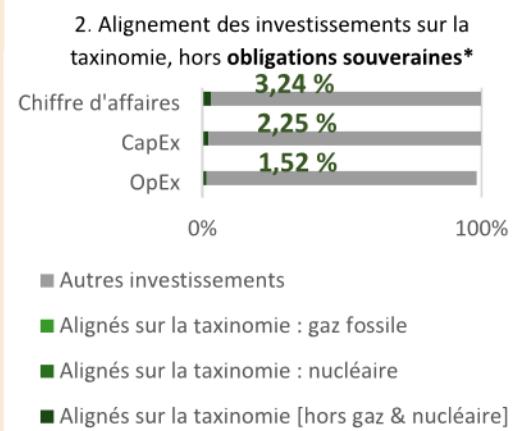
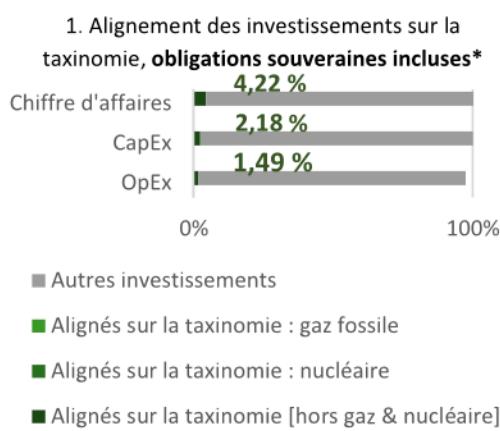
Non

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,03 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,41 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **35,99 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,70 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

